

15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

ABONNEMENTS

UN AN 10 fr. 9
SIX MOIS 5 fr. 50

Adresser les lettres et mandats
à M. l'Administrateur

Les manuscrits non insérés ne seront
pas rendus

L'AIGLE



15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER,
rue Confort, 14.

A PARIS, HAVAS, LAFFITTE et Cie, pl. de la
Bourse, 8.

Annonces. . la ligne 0 fr. 50

Réclames. . — 1 fr. 50

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

ORGANE DES COMITES IMPERIALISTES LYONNAIS

A PROPOS DU 14 JUILLET



Revue du lord Maire

L'AIGLE

est en vente à Paris, chez M. PLATAUT, 9, rue du Croissant.

M. PLATAUT est seul dépositaire au journal.

A NOS LECTEURS

Nouveaux abonnements à l'AIGLE

Un mois (essai)	0,75
Trois mois	3 fr.
Six mois	5,50
Un an	10 »

BANQUET DU 15 AOUT

Nous prions instamment tous nos amis qui désireraient assister au banquet organisé par les Comités impérialistes lyonnais, à l'occasion du 15 août, de vouloir bien nous faire parvenir promptement leur adhésion, le nombre d'invitations dont nous disposons étant forcément restreint.

On peut s'inscrire au bureau de l'Aigle, tous les jours de 8 à 11 heures et de une heure à 7 heures.

Le prix de la carte est de 4 fr.

Les Cinquante mille Francs

DE LA

FAMILLE D'ORLÉANS

Depuis quinze jours, toutes les feuilles orléanistes célèbrent en phrases dithyrambiques la générosité des princes d'Orléans et le courage du duc de Chartres.

Pour ce qui concerne le voyage de ce dernier à Marseille et à Toulon, et ses visites aux cholériques, je n'ai qu'un mot à en dire : Le prince a agi en homme de cœur.

Quant aux cinquante mille francs, produits de la souscription organisée dans la famille du comte de Paris, c'est une toute autre affaire et il est bon d'en causer un peu.

On me permettra tout d'abord de trouver parfaitement ridicules les coups de grosse caisse de la presse orléaniste à propos d'une générosité, qui aurait eu tout à gagner à demeurer dans des limites plus modestes et plus convenables.

D'un autre côté, il faut bien convenir que l'étonnement a dû être énorme parmi tous ceux qui connaissent la ladrerie, devenue légendaire, de la famille d'Orléans.

Et pour que ladite famille se soit décidée à déserrer les cordons de sa bourse, il faut vraisemblablement qu'elle y ait trouvé un intérêt électoral quelconque.

Enfin, que représente cette somme de 50,000 francs pour une famille dont la fortune s'élève à près de 300 millions ?

A peine le revenu d'une de ses journées.

On avouera donc qu'il n'y a pas de quoi faire tant de bruit autour de ce qu'on appelle la générosité des princes d'Orléans.

C'est une générosité qui ne leur a pas coûté beaucoup d'efforts.

Examinons maintenant d'où leur vient cette colossale fortune.

Une ordonnance de Louis XVIII a restitué au duc d'Orléans des biens apanagers supprimés en 1790 par une loi signée de Louis XVI, ce qui constituait un cadeau de cent millions de francs.

Le Trésor dut, en outre, payer 37 millions de francs pour éteindre les dettes de Philippe-Egalité, que son fils refusa de payer.

Outre ces cent et quelques millions, le duc d'Orléans se fit inscrire pour dix-sept millions sur le milliard des émigrés et revendiqua 26 millions de l'apanage de sa mère qui, d'après la loi de 1790, devait retourner au Trésor.

Enfin, Louis-Philippe sollicita une liste civile annuelle de 20 millions de francs que la Chambre réduisit à 13 millions.

Le décret de 1852 enleva aux princes d'Orléans une soixantaine de millions dont 40 leur furent rendus en 1872.

Seule la fortune du duc d'Aumale dépasse cent millions, et son origine n'est pas plus honorable que celle des autres princes de sa famille.

Le 26 août 1830, on trouve le duc de Condé pendu à une espagnolette du château de Saint-Leu.

Sa fortune — quarante millions de francs — revient par testament au duc d'Aumale au détriment des héritiers légitimes.

Et on n'ignore pas quels terribles soupçons planèrent sur la mort mystérieuse du testateur, soupçons qui auraient dû suffire à faire repousser un héritage compromettant.

La fortune des princes d'Orléans se compose en partie de biens fonciers situés en France, en Angleterre et en Allemagne.

Admettons qu'elle rapporte seulement trois pour cent l'an, on aura encore un revenu annuel de près de 20 millions de francs.

Ce qui, comme nous le disions tout à l'heure, donne un revenu de 50,000 francs par jour.

On voit donc que les feuilles orléanistes sont très mal venues à proclamer *urbi et orbi* la générosité de leurs patrons, surtout lorsqu'on connaît l'origine de leur fortune.

Il est donc permis de supposer qu'il n'y a dans tout ceci qu'une simple réclame électorale.

Si le comte de Paris avait voulu faire preuve de générosité, il aurait agi tout autrement. Au lieu de métamorphoser le duc de Chartres en commis voyageur et d'organiser un tas de manifestations royalistes parfaitement déplacées, il n'aurait qu'à faire parvenir le montant de sa souscription aux maires de Marseille et de Toulon, ou aux prêtres des différentes paroisses de ces deux villes, qui l'auraient distribué tout aussi bien que M. le duc de Chartres.

Au lieu de cela, on a joué de la clarinette et de la grosse caisse et on a ôté tout son prix et toute sa valeur à un acte de prétendue générosité que nul n'aurait osé discuter, si l'on avait agi comme le simple bon sens commandait de le faire.

Ce n'est pas un don que les princes d'Orléans ont voulu faire aux familles des cholériques de Marseille et de Toulon, c'est un escompte sur l'avenir.

FERNAND DE MÉDIE.

AUTREFOIS

A Monsieur le président Grévy et à ses ministres, ces notes dédiées.

1849

Il est à remarquer que, lorsque le choléra vient faire sa tournée à Paris, il a du moins la politesse, comme le mari sage dont il est parlé dans la *Belle Hélène*, de s'y faire annoncer; ses visites ont lieu à des époques régulières, souvent déterminées d'avance.

Il y a, de 1832 à 1849, dix-sept ans ;

Dix-sept ans enfin de 1849 à 1865-1866.

Cette fois, il serait en retard d'environ deux ans. Or, ce serait le calomnier que de supposer qu'il a pu déroger à ses travaux d'exactitude. Mieux vaut croire qu'il a sauté une échéance et que, pour cette fois, le cap terrible est doublé sans encombre.

C'est aux premiers jours de mars 1849 que la maladie fit sa rentrée dans sa bonne ville de Paris. Trois mois durant, elle y séjourna sans causer de grands ravages avec des hauts et des bas fantaisistes, mais pourtant d'une benignité relative. A la fin de mai, la mortalité quotidienne, qui n'avait jamais été bien élevée, retombait au chiffre moyen d'environ 70 décès par jour, ce qui donnait à penser que le mal allait prendre une tournure endémique et s'éteindrait *decrecendo*.

Tout à coup, au commencement de juin, il fait un bond prodigieux, redoutable, imprévu. Le 9, par exemple, la statistique officielle porte 2,640 malades et 672 décès. On a dit que la maladie avait mis une sorte de coquetterie sinistre à attendre pour se déclarer avec violence que les embarras surgissent de toutes parts sur le gouvernement de la France. Au dehors, c'était l'armée française aux prises avec le triumvirat romain, et le canon du général Oudinot pointé sur la Ville Eternelle, livrée à la révolution. Au dedans, l'émeute reparaissant dans les rues de Paris, guidée par les représentants du peuple, la représentation nationale décimée, Lyon en feu, la province inondée de proclamations subversives, grondant sourdement; par surcroît, le choléra.

Le 13 juin, qui est resté célèbre dans l'histoire par l'échauffourée des Arts-et-Métiers et le vasistas légendaire de M. Ledru-Rollin, on comptait encore 286 décès cholériques. Ce jour-là, le maréchal Bugeaud, atteint de la maladie, mourait dans sa gloire.

Le prince-président, Louis-Napoléon, préoccupé par les embarras d'ordre à la fois intérieur et extérieur, laissa d'abord le ministre de la guerre, le général Rullière, visiter, le 7 juin, les hôpitaux militaires du Val-de-Grâce et de Popincourt, le 9, ceux du Gros-Caillou et du Roule.

Une fois l'émeute du 13 écartée dans l'œuf, la province calmée, les représentants de la Montagne ainsi que les principaux agitateurs arrêtés ou en fuite, l'état de siège, pour plus de sécurité, établi à Paris et à Lyon, le Prince-Président, après différentes tournées faites à cheval sur les boulevards, ne manqua pas la première occasion de se consacrer aux victimes de la maladie.

« Le président de la République, dit le *Moniteur Universel* sous la rubrique du 10 juin, est allé visiter aujourd'hui les principaux hôpitaux de Paris; ceux que la terrible épidémie qui désole en ce moment la capitale a le plus terriblement frappés. »

Et la feuille officielle ajoute, en matière d'explication, les lignes suivantes, évidemment dictées par le prince et destinées à marquer les regrets qu'il éprouvait de n'avoir pu accomplir plus tôt ce périlleux et douloureux devoir :

« Cette visite, dit-elle, que le gouvernement voulait faire depuis plusieurs jours, avait été retardée par les événements politiques qui sont survenus. »

Le prince était accompagné de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, de M. Lacrosse, ministre des travaux publics, de MM. Fleury et Lepic, ses aides de camp.

« A l'Hôtel-Dieu, dit le *Moniteur*, il a été reçu par les directeurs d'administration de l'hospice, ainsi que par les médecins en chef des différents services et par les sœurs de l'ordre de Saint-Augustin qui desservent cet établissement avec un zèle, un dévouement, une abnégation si louables. »

La République n'avait point encore inventé la laïcisation des hôpitaux et s'en trouvait bien. Dieu veuille qu'elle n'ait pas à s'en repentir.

Quand je dis elle, c'est de la population que j'entends parler.

Le prince Louis-Napoléon parcourut toutes les salles occupées par les cholériques, et comme il ne négligeait point les paroles à effet, il remercia en ces termes le personnel de l'établissement : « C'est, messieurs, leur dit-il, une belle page de plus que vous pouvez ajouter à l'histoire de la science et de l'humanité. »

De l'Hôtel-Dieu il se rendit à la Salpêtrière, où le fléau avait fait rage, comme on va le voir.

« A son arrivée dans cet établissement, où le fléau a fait de si terribles ravages, le président a été reçu avec un indigne empressement. Tout le personnel de cet hospice s'était porté à sa rencontre, directeur, médecins, sœurs de charité, etc. Il les a remerciés au nom du peuple et au nom de tous les malheureux pour les soins si touchants et si dévoués qu'ils ont prodigués à tant de misères, pour l'abnégation si admirable qu'ils ont montrée dans ces tristes et pénibles journées où le chiffre des victimes s'est élevé jusqu'à onze cents dans ce seul établissement; il a exprimé le regret de ne pouvoir remercier lui-même le directeur en chef de l'hospice et la sœur supérieure frappés également par l'épidémie. Le président de la République a voulu rendre une visite à cette digne et respectable femme et lui apporter des consolations. »

Codicille à méditer. « Là comme à l'Hôtel-Dieu le Prince-Président a laissé des marques de sa générosité et de sa bienfaisance. »

La journée se termina par une visite au Val-de-Grâce. L'hôpital contenait à la fois des soldats victimes de l'émeute et des victimes du choléra. Le président décora le voltigeur Gravellier, blessé de deux coups de feu dans la journée du 13 juin et le caporal infirmier Boffard, signalé comme ayant fait preuve pendant toute l'épidémie du plus remarquable dévouement : « Il n'est pas moins glorieux, dit-il au caporal Boffard qui ne dut pas être médiocrement surpris, d'affronter ainsi la mort sans gloire à l'hôpital, en secourant ses semblables, que la mort du champ de bataille. »

1865

Le choléra était donc pour Louis-Napoléon une vieille connaissance. Quand il revint faire son apparition à Paris, aux derniers jours de septembre 1865, Napoléon III était à Biarritz, sa villégiature favorite pendant l'automne; il se hâta de quitter sa résidence impériale, pour rentrer à Paris, et aussitôt commencer ses visites dans les hôpitaux.

Le 21 octobre, l'Empereur accompagné du général Reille, son aide-de-camp, se rend à l'improviste à l'Hôtel-Dieu. Pendant une heure, il parcourt toutes les salles, constatant avec plaisir qu'un grand nombre de malades étaient déjà en convalescence, que beaucoup de lits étaient vacants, et que l'épidémie cessait de faire des progrès. Ce qui était vrai, l'épidémie de 1865 ayant été plus bénigne et de moins longue durée que celle de 1849, de même que cette dernière a été moins malfaisante que l'épidémie de 1832.

Le 23 octobre, c'est le tour de l'Impératrice, bien que souffrante.

« L'Impératrice, dit le *Moniteur* du 23 octobre, a consacré aujourd'hui sa journée à la visite des malades du choléra; malgré un rhume violent dont elle est atteinte depuis quelques jours, Sa Majesté, oubliant sa propre fatigue pour s'occuper de la souffrance et du deuil des autres, s'est rendue successivement à l'hôpital Beaujon, à l'hôpital Lariboisière, et enfin à l'hôpital Saint-Antoine.

« Elle a visité les salles occupées par les cholériques, s'est approchée du lit de tous les malades, les a interrogés et exhortés avec la sollicitude et le dévouement d'une sœur de charité. »

Ce dernier mot, qui est devenu légendaire, a son histoire.

A l'hôpital Beaujon, un moribond, qui n'y voyait plus, lui dit : « Ma sœur, je vous remercie de votre infinie bonté. » Mais le malade apprenant qu'il parlait à Sa Majesté : « Ah ! je vous demande bien pardon, Madame. »

L'Impératrice lui répondit : « Mon ami, vous ne pouvez faire de moi un plus bel éloge qu'en me prenant pour une sœur de charité. »

Le 26, nouvelle visite de l'Empereur, accompagné du général Favé, aux hôpitaux militaires du Val-de-Grâce et du Gros-Caillou.

Le 30, le ministre de l'intérieur, marquis de la Valette, avec le préfet de la Seine, M. Haussmann, et le préfet de police, M. Boitelle, se rend à l'hôpital Beaujon, et sur le champ de bataille même, c'est-à-dire dans la salle des cholériques, décore les internes Legros et Leliou.

Entre temps, le *Journal officiel* publiait la note suivante recommandée à l'attention de qui de droit :

« L'Empereur a remis au ministre de l'intérieur, pour être distribuée par ses soins aux familles des victimes du choléra, une somme de 25,000 fr., prise sur sa cassette particulière.

« L'Impératrice a ajouté à cette somme un don de 15,000 fr. et le Prince Impérial en donne 10,000.

1866

On nous rendra cette justice que nous avons scrupuleusement évité, au cours de ce travail, de reproduire les dithyrambes officiels, les acclamations de la foule, tout ce qui aurait pu ressembler à l'admiration sur commande, il nous sera permis de dire, néanmoins, que le voyage de l'Impératrice à Amiens est une des plus belles pages de la vie de celle qui fut la souveraine des Français.

« A l'hôpital d'Amiens, au milieu des cholériques comme à l'Opéra, après les bombes d'Orsini, l'Impératrice a montré qu'elle avait le plus grand sang-froid et le sentiment du

devoir que l'on aime à constater chez les souverains et qui produit toujours un bon effet. »

Qui dit cela ? Un témoin peu suspect, Larousse, dont tous les collaborateurs étaient des républicains.

Ce qu'il y a de remarquable dans la conduite de l'Impératrice, c'est sa résolution et sa spontanéité ; elle n'attend point, pour prendre le train, de savoir si, oui ou non, l'épidémie s'étendra ; si elle viendra oui ou non à Paris ; s'il lui est par conséquent permis d'ajourner sa visite. Elle sait que le fléau vient de faire sa rentrée en France par Amiens, que le mal est là ; elle va au-devant du mal et, un beau matin du 14 juillet (depuis fête nationale), au coup de huit heures, elle s'embarque en compagnie de Mme de Lourmel et du marquis de Piennes.

A peine arrivée, et sans se reposer, elle se rend à l'Hôtel-Dieu, parcourt avec sollicitude toutes les salles de cholériques, les palpe comme le médecin et se penche sur eux pour recueillir les quelques paroles que leur voix affaiblie prononce. Dans la salle des cholériques sont deux jeunes femmes atteintes par la maladie : « Guérissez-les bien vite, dit-elle aux sœurs, et qu'on me les amène à Paris, je les adopte. »

Le préfet lui présente deux enfants rendus orphelins par le choléra : « Je les adopte aussi, dit-elle. »

Elle le fit comme elle l'avait dit.

La journée fut tout entière consacrée à visiter les divers établissements hospitaliers.

Elle partit, ayant eu l'esprit de se dérober aux hommages des personnages officiels. « Son temps était consacré aux malades, non aux hommes bien portants », et sur le quai de la gare, elle salua l'évêque de ces mots pleins de cranerie : « Soignez votre santé, Monseigneur. »

Les divers incidents de cette visite, popularisée par la gravure de Philippoteaux, sont encore présents à l'esprit de tous. Nous n'y reviendrons pas en détail ; il nous paraît intéressant toutefois de reproduire un document intéressant et peu connu, une lettre d'une simplicité touchante.

Elle est datée d'Amiens.

« Madame,

« J.-B. Dumoustier, un honnête et vieux ouvrier des environs de notre ville, vient de mourir du choléra à l'hospice. Votre Majesté avait daigné s'approcher du pauvre malade, et cela lui suffit pour lui donner quelques jours de plus à vivre ; car, dès ce moment, il reprit des forces et nous laissa quelque espoir de le sauver. J.-B. Dumoustier a succombé hier au terrible fléau. Il était seul dans ce monde, sans famille et sans amis.

« Un peu avant de mourir, il a tiré de dessous son oreiller une bourse que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté et il m'a dit : « Ma sœur, il y a là 90 fr. ; c'est tout ce que je possède ; si je ne reviens pas, ce sera pour la bonne l'impératrice, qu'elle donne cela à ces pauvres ou aux petits orphelins de son fils, en souvenir de la reconnaissance de J.-B. Dumoustier. »

« Je remplis le vœu du mourant, le vœu du mort.

« Je prie Votre Majesté de me pardonner cette liberté, et d'agréer l'hommage de ma respectueuse admiration et de mon inaltérable dévouement.

« Signée : Sœur MARIE-JOSEPH. »

Voilà un passeport pour le Paradis !

A quelque temps de là, comme le maréchal Vaillant complétait sa souveraineté l'impératrice dont elle avait fait preuve à cette occasion : « Que voulez-vous, mon cher maréchal, dit-elle, c'est notre manière à nous, femmes, d'aller au feu. »

Ce que l'évêque d'Amiens paraphrasait ainsi : « Elle appelait cela : aller au feu ! la postérité dira : « aller à la gloire ! et nous évêque, nous appellerons cela : aller au ciel ! »

1884

(Figaro).

JEAN ROMAN.

SEDAN

SES CAUSES ET SES SUITES

Nous empruntons aux *Souvenirs du second Empire* de M. Granier de Cassagnac, le chapitre consacré à Sedan, à ses causes et à ses suites.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire dans son entier cette remarquable étude due à la plume du célèbre écrivain impérialiste et à la collaboration de l'Empereur Napoléon III.

Nos amis pourront juger, après avoir lu ces lignes, à quel point la responsabilité de nos désastres en 1870, et sur qui doivent retomber toutes les fautes qui ont été commises :

Dans un des chapitres de ces *Souvenirs*, j'ai parlé, en promettant d'y revenir, d'une brochure que je composai dans le cours de l'année 1871, en collaboration avec l'Empereur, écrits dont les principes avaient été arrêtés en commun et dont les détails m'avaient été fournis par le Souverain ou sur son ordre. Mon manuscrit fut envoyé en Angleterre, à Torquay, où résidait alors Napoléon III ; nous allions en parler tout à l'heure.

Il me faut, auparavant, informer le lecteur des circonstances qui ont inspiré, accompagné et suivi la publication de cette brochure.

Après le 4 septembre, j'étais sans nouvelles de mes deux fils, qui faisaient partie l'un de l'armée de Sedan et l'autre de l'armée de Metz. Je résolus d'aller auprès d'eux ou tout au moins de rechercher moi-même leurs traces, car on les disait morts : heureusement, ces nouvelles étaient fausses.

Mon fils Paul était prisonnier de la Prusse, mon second fils Louis, porte-fanion du maréchal Lebœuf, n'était heureusement que blessé. J'étais à Mons, lorsque l'inquiétude paternelle, qui m'avait conduit en Belgique, me suggéra l'idée de fonder, dans ce pays, un journal français qui fut comme la providence des familles françaises, dont la plupart, dans des circonstances si douloureuses, étaient sans nouvelles de leurs enfants, soldats et officiers. Dans ma pensée, ce journal devait avoir, aussi, ce côté politique de recueillir tout ce qui pouvait être favorable à notre cher pays et de faire connaître à l'étranger, au monde entier, ces misérables émeutiers qui venaient de renverser, par un coup de main parisien, en présence de l'ennemi, ce grand gouvernement que, quatre mois auparavant, la France avait acclamé pour la quatrième fois par huit millions de libres suffrages. Je priai MM. Conti et Raimbaud de faire va sans dire qu'il obtint son assentiment immédiat. Sur le conseil

de M. Conti, je me transportai de Mons à Bruxelles, et, d'un commun accord, le journal français fut appelé le *Drapeau*. Notre publication, j'ose le dire, rendit les plus utiles services à l'armée et à la France, quoique le gouvernement du 4 septembre se fût empressé d'en interdire l'entrée à la frontière.

Livré à mes seules inspirations ou à peu près, dans d'aussi terribles conjonctures, je crus devoir m'adresser à M. Rouher, alors réfugié en Angleterre, pour en obtenir, s'il était possible, quelques directions indispensables. Je retrouvai dans mes papiers la belle et noble lettre que m'écrivit M. Rouher, en réponse à la mienne. Cette lettre exprime des sentiments si patriotiques et si élevés, dans une occasion si pathétique, que l'homme d'Etat éminent qui l'a signée me pardonnera, je l'espère, de la livrer à la publicité ; la voici :

Twickenham, le 7 décembre 1870.

« Mon cher monsieur de Cassagnac, votre lettre me parvient à un moment où il m'est bien difficile de vous donner des appréciations. Je ne reçois pas le *Drapeau*. M. de Bouville m'a communiqué les deux premiers numéros de votre journal et je me disposais à demander un abonnement, lorsqu'on m'a dit à Chislehurst qu'on avait écrit à Bruxelles dans ce but. J'attends avec confiance, mais, aucun numéro ne m'est encore parvenu. Je comprends et je partage les douloureuses préoccupations que vous fait éprouver le sort de notre malheureux pays. La résignation et le silence étaient un devoir patriotique vis-à-vis de la défense nationale. La délivrance de la patrie eût été le bien suprême ; tout devait être sacrifié à cette espérance. Pour mon compte, je me suis incliné, je m'inclinai devant tout pouvoir, devant tout homme auxquels je devrais l'expulsion des Prussiens ; mais, hélas ! nos chances s'évanouissent graduellement ; le joug de l'ennemi devient, chaque jour, plus lourd et plus cruel. Le moment n'est pas éloigné où la continuation de la guerre ne sera plus qu'une sanglante folie. Il faudra signer un traité de paix et chercher à ramener un peu d'ordre et de sécurité sur ce territoire dévasté. L'Impératrice peut-elle donner un utile concours à l'accomplissement de l'une et l'autre de ces deux tâches ? Depuis que je suis en Angleterre, j'ai constaté dans l'esprit de Sa Majesté le même sentiment invincible, celui de l'impossibilité, pour un Napoléon, d'apposer sa signature sur un traité de paix stipulant la mutilation du territoire. Or, la paix est-elle possible aujourd'hui à d'autres conditions ? L'Impératrice ne me paraît pas moins émue des terribles responsabilités qui pèsent sur le gouvernement de la France, au lendemain d'un Traité de paix : misère publique, anarchie, impôts considérables, finances en désordre, etc., etc. Je ne veux point conclure de ces impressions qu'on se laisse entraîner au découragement ; mais, on réfléchit, on se recueille, on se consulte probablement avec Wilhelmsohe. Il m'est impossible de prévoir quels seront les résultats de ces méditations légitimes ; je ne puis donc essayer de les préjuger et de vous donner des appréciations qui pourraient être erronées. Ausitôt que je serai mieux instruit et plus en état de vous envoyer d'utiles renseignements, je les ferai avec grand empressement. Recevez, mon cher monsieur de Cassagnac, l'assurance de mes sentiments affectueux.

« E. ROUHER. »

Tout en donnant mes soins au journal, je voulais, en même temps, préparer ma brochure sur Sedan, dont l'effet en France et en Europe me paraissait devoir être d'une grande importance, un mois et demi après la proclamation de la République de 1870. J'écrivis à ce sujet à l'Empereur, dans sa captivité, et j'eus le bonheur de recevoir, tracée de sa main, la lettre suivante :

Wilhelmshöhe, le 21 décembre 1870.

« Mon cher monsieur de Cassagnac, « C'est dans le malheur qu'on connaît ses vrais amis, aussi, n'ai-je jamais douté de votre dévouement et j'étais bien sûr que l'adversité ne changerait pas vos sentiments à mon égard. J'ai vu votre fils, depuis, dans de bien tristes circonstances et j'espère le revoir, lorsque la roue de la fortune aura tourné. Je recevrai avec plaisir la communication de votre écrit ; je suis persuadé qu'il sera à la hauteur de l'écrivain et du député qui a toujours montré tant d'énergie et de patriotisme. Croyez, mon cher monsieur de Cassagnac, à mes sentiments d'amitié.

« NAPOLEON. »

Je n'étonnerai personne, parmi les gens de cœur, en disant que le 31 décembre 1870, je jugeai indispensable d'adresser à l'Empereur, proscrit et malheureux, mes vœux de fidélité à l'occasion de la nouvelle année, comme je ne manquais jamais de le faire, quand il était aux Tuileries. Sa Majesté me fit l'honneur de m'adresser, en réponse, la lettre suivante également écrite tout entière de sa main :

Wilhelmshöhe, 7 janvier 1871.

« Mon cher monsieur Granier de Cassagnac, « Je vous remercie des vœux que vous m'adressez et surtout du zèle que vous me témoignez, en vous chargeant de défendre ma cause et de confondre nos ennemis. Remerciez aussi, de ma part, vos collaborateurs, qui vous suivent avec intelligence dans la voie tracée par vous.

« Espérons un meilleur avenir et croyez à mes sentiments affectueux.

« NAPOLEON. »

Etant rentré en France, où M. Thiers jugea à propos de me faire jeter par ses gendarmes dans la prison d'Auch et de me conseiller, comme il le dit à la tribune, de m'exiler en Espagne, je demeurai quelques mois avant de pouvoir envoyer à l'Empereur le manuscrit de notre brochure, je dis notre, parce que dans l'intervalle, il m'en avait fourni les principaux éléments. Je lui fis parvenir de mes nouvelles, en Angleterre. Sur ces entrefaites, il s'était établi à Chislehurst. En réponse à ma communication, il m'écrivit en ces termes de sa propre main :

Le lecteur remarquera le triste anniversaire constaté par cette date.

Chislehurst, le 4 septembre 1871.

« Mon cher monsieur de Cassagnac, « J'ai été bien aise de recevoir de vos nouvelles, car je ne savais plus ce que vous étiez devenu. Ce dont j'étais sûr, c'est que vos sentiments pour moi n'étaient point changés ; je vous remercie de la nouvelle assurance que vous m'en donnez. Je lirai avec plaisir votre brochure ; je ne doute pas qu'elle ne fasse un bon effet. Je regrette que votre santé vous ait empêché de venir en Angleterre ; j'aurais été heureux de vous renouveler, de vive voix, l'assurance de mes sentiments d'amitié.

« NAPOLEON. »

Dès la fin de ce mois de septembre, l'Empereur ayant dans le manuscrit, me fit parvenir la lettre que j'ai publiée dans le premier volume de ces *Souvenirs*, à la page 108. Cette lettre était datée de Torquay, le 22 septembre 1871.

Je ne la reproduirai pas ici, me bornant à rappeler que dans cette lettre, l'Empereur après m'avoir complimenté sur mon travail, réclama impérieusement de moi des changements qu'il sollicitait, dit-il, de mon patriotisme. L'Empereur ajoutait : « Il faut, dans un parti, comme dans l'armée, de la discipline. Il est donc essentiel que vous défériez à ce que je crois utile, pour la cause que je représente. »

Huit jours après je recevais, avec les corrections de l'Empereur, mon manuscrit et les épreuves accompagnées du billet suivant de M. Rouher :

Cercey, le 1^{er} octobre 1871.

« Mon cher monsieur de Cassagnac,

« Je vous envoie avec une lettre pour vous (c'est la lettre de l'Empereur dont on vient de parler), l'épreuve de votre brochure et une page d'annotations que vous apprécierez. A vous, maintenant, de terminer votre œuvre. Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« E. ROUHER. »

Je ne doute pas que mes lecteurs ne parcourent, avec le vif intérêt qu'elles comportent, ces lignes où le Souverain détrôné ne songe qu'à exonérer ses serviteurs des conséquences des désastres de 1870, malheurs imprévus et immérités, où la fatalité a joué le principal rôle.

Aujourd'hui que Napoléon III n'est plus et que l'histoire a déjà commencé pour tous, je puis sans hésitation faire connaître au public les variantes indiquées par l'Empereur.

Ceci dit, nous plaçons ici, sous les yeux du lecteur, ce travail politique qui, par suite de la collaboration impériale, devient un véritable chapitre de l'histoire de France, écrit par le Souverain lui-même, dans l'un des moments les plus terribles, peut-être, qu'il ait eu à traverser notre chère patrie.

Sans avoir été le plus grand de nos désastres militaires, la capitulation de Sedan est restée comme le point culminant de nos malheurs et elle est la cause immédiate de la situation actuelle de la France.

A cette capitulation se rattachent, en effet, non seulement la perte de notre seconde armée et la captivité de l'Empereur, mais le triomphe du parti qui, sans pitié pour la patrie, a profité de la présence de l'ennemi sur le sol national, pour étancher, au prix des trésors de la France et du sang de ses enfants, sa soif de domination.

Monté au pouvoir sur les cadavres des soldats morts à Givonne et à Bazeilles, ce parti s'y est maintenu, en égarant l'opinion sur les causes générales qui ont amené la guerre avec l'Allemagne, et sur les causes particulières qui imposèrent à notre seconde armée cette fatale capitulation.

Le moment est venu de faire luire sur ces questions en général, et d'abord sur SEDAN, SES CAUSES ET SES SUITES (1), le jour de la vérité, et d'opérer une juste et sévère répartition des responsabilités encourues par tout le monde.

Le temps a rendu les événements assez clairs pour être compris et les esprits assez impartiaux pour être assez équitables.

De ce tableau malheureusement tracé se dégageront les fautes qui ont amené les malheurs actuels de la France et les règles de conduite, dont l'application peut seule les réparer.

LETTRE

DE

LOUIS-NAPOLÉON-BONAPARTE

à sa mère

Le géôlier et le directeur de la prison de Strasbourg faisaient leur devoir, mais tâchaient d'adoucir autant que possible ma situation, tandis qu'un certain M. Lebel, qu'on envoyait de Paris, voulant montrer son autorité, m'empêcha d'ouvrir mes fenêtres pour respirer l'air, me retira ma montre qu'il ne me rendit qu'à mon départ, et enfin avait même commandé des abat-jour pour intercepter la lumière.

Le 9 au soir, on vint me prévenir que j'allais être transféré dans une autre prison ; je sors et je trouve le général et le préfet qui m'emmènent dans leur voiture sans me dire où on me conduisait. J'insiste pour qu'on me laisse avec mes compagnons d'infortune ; mais le gouvernement en avait décidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la préfecture, je trouvai deux chaises de poste ; on me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et le lieutenant Thiboutot ; dans l'autre il y avait quatre sous-officiers.

Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg, et que mon sort alla être séparé de celui des autres accusés, j'éprouvai une douleur difficile à peindre. Me voilà donc forcé d'abandonner des hommes qui se sont dévoués pour moi ; me voilà donc privé des moyens de faire connaître, dans ma défense, mes idées et mes intentions ; me voilà donc recevant un soldat bienfait de celui auquel je voulais faire le plus de mal ! je m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pouvais que protester...

Les deux officiers qui me conduisaient étaient deux officiers de l'Empire, amis intimes de M. Parquin : aussi eurent-ils pour moi toutes sortes d'égards ; j'aurais pu me croire voyageant avec des amis. Le 11, à deux heures du matin, j'arrivai à Paris, à l'hôtel de la préfecture de police. M. Delessert fut très convenable pour moi ; il m'apprit que vous étiez venue en France réclamer en ma faveur la clémence du roi, que j'allais repartir dans deux heures pour Lorient, et que de là je repasserais aux Etats-Unis, sur une frégate française.

Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne pas partager le sort de mes compagnons d'infortune ; que, retiré ainsi de prison avant d'avoir subi un interrogatoire général (le premier n'avait été que sommaire), on m'ôtait les moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient en faveur des accusés ; mais mes protestations étant restées infructueuses, je pris le parti d'écrire au roi, et je lui dis que, jeté dans une prison après avoir pris les armes contre son gouvernement, je ne redoutais qu'une chose, sa générosité, puisqu'elle devait me priver de la plus douce consolation, la possibilité de partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'ajoutai que la vie était peu de chose pour moi, mais que ma reconnaissance envers lui serait grande s'il épargnait la vie d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par moi et séduits par de glorieux souvenirs.

En même temps j'écrivis à M. Odilon Barrot la lettre que je joins ici, en le priant de se charger de la défense du colonel Vaudrey. A quatre heures je me remis en route avec la même escorte, et, le 14, nous arrivâmes à la citadelle de Port-Louis, près Lorient. J'y restai jusqu'au 21 novembre, jour où la frégate appareilla.

(1) La brochure a paru en janvier 1872, à la librairie d'Amiot, où l'édition a été promptement épuisée, format in-32. Elle est introuvable aujourd'hui.

Après avoir prié M. Odilon Barrot de prendre la défense des accusés, et en particulier du colonel Vaudrey, j'ajoutai : « Monsieur, malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réticences à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je fusse conduit à Lorient, pour de là passer en Amérique. Touché, comme je le dois, de la générosité du roi, je suis profondément affligé de quitter mes coaccusés, dans l'idée que, moi présent à la barre, mes dépositions en leur faveur auraient pu influencer sur le jury et l'éclaircir sur leur compte. Privé de la consolation d'être utile à des hommes que j'ai entraînés à leur perte, je suis obligé de confier à un avocat ce que je ne puis pas dire moi-même devant le jury.

« De la part de mes coaccusés, il n'y a pas eu complot : il n'y a eu que l'entraînement du moment ; moi seul ait tout combiné ; moi seul ait fait les préparatifs nécessaires. J'avais déjà vu le colonel Vaudrey, avant le 30 octobre, mais il n'avait pas conspiré avec moi. Le 29, à huit heures du soir, personne, excepté moi, ne savait que le mouvement aurait lieu le lendemain ; je ne vis le colonel Vaudrey que plus tard. M. Parquin était venu à Strasbourg pour ses affaires ; le 29 au soir, seulement, je le fis appeler ; les autres personnes connaissaient ma présence en France, mais en ignoraient le motif. Je ne réunis que le 29 au soir, les personnes actuellement accusées, et ne leur fis part de mes intentions que dans ce moment. Le colonel Vaudrey n'y était pas ; les officiers de pontonniers sont venus se joindre à nous, ignorant d'abord de quoi il s'agissait. Certes, nous sommes tous coupables, aux yeux du gouvernement établi, d'avoir pris les armes contre lui ; mais le plus coupable c'est moi ; c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher ces hommes à une position sociale honorable, pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire. Devant les lois, mes compagnons d'infortune sont coupables de s'être laissé entraîner ; mais jamais, plus qu'en leur faveur, il n'y eut des circonstances atténuantes aux yeux du pays. Je tins au colonel Vaudrey, lorsque je le vis, et aux autres personnes, le 29 au soir, le langage suivant : « Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août ; mais vous savez aussi qu'aucun parti, existant aujourd'hui, n'est assez fort pour le renverser, aucun assez puissant pour réunir tous les Français, si l'un d'eux parvenait à s'emparer du pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement, comme cette faiblesse des partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls.

« Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction ; c'est l'aigle de l'Empire. Sous cette bannière, qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée : elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français : quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de l'empereur fut reconnue par quatre millions de votes ; depuis, le peuple n'a plus été consulté... Comme l'ainé des neveux de Napoléon, je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'Empire, parce que, depuis vingt ans, les idées et les besoins de la France ont dû changer. Mais un principe ne peut être annulé par des faits ; il ne peut l'être que par un autre principe ; or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la Chambre des

« 221 de 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804. Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, à donner l'élan aux idées, tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin à réunir, autour de l'autel de la patrie, les Français de tous les partis en leur donnant pour mobiles l'honneur et la gloire. Remettons, leur dis-je, le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux, et la stabilité dans nos institutions. Eh quoi ! m'écriai-je enfin, les princes de droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux dans le but de rétablir les abus et les privilèges ; et moi, dont le nom représente la gloire, l'honneur et les droits du peuple, mourrai-je donc seul en exil ! — Non ! m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune : « vous ne mourrez pas seul ; nous mourrons avec vous, ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple français ! »

« Vous voyez donc, monsieur, que c'est moi qui les ai entraînés, en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments ; mais je leur rappelai, qu'en 1815, ils avaient prêté serment à Napoléon II et à sa dynastie. « L'invasion seule, leur dis-je, vous a déliés de ce serment. Eh bien ! la force peut rétablir ce que la force seule a pu détruire. » J'allai même jusqu'à leur dire qu'on parlait de la mort du roi (j'ai mis cela, ma mère, comme vous le comprendrez, pour leur être utile), vous voyez combien j'étais coupable aux yeux du gouvernement. Eh bien ! le gouvernement a été généreux envers moi ; il a compris que ma position d'exilé, que mon amour pour mon pays, que ma parenté avec le grand homme étaient des causes atténuantes ; le jury restera-t-il en arrière de la marche indiquée par le gouvernement ? Ne trouvera-t-il pas des causes atténuantes bien plus fortes en faveur de mes complices, dans les souvenirs de l'Empire, dans les relations intimes de plusieurs d'entre eux à mon égard ; dans l'entraînement du moment, dans l'exemple de Labédoyère, enfin dans ce sentiment de générosité qui fit que, soldats de l'Empire, ils ont préféré sacrifier leur existence plutôt que d'abandonner le neveu de l'empereur Napoléon, que de le livrer à ses bourreaux, car nous étions loin de penser à une grâce en cas de non réussite ?

LA SOUSCRIPTION GRÉVY

On lit dans la *Gazette de France* :
La famille Grévy s'est réunie hier soir en conseil pour délibérer sur l'ouverture d'une souscription en faveur des victimes du choléra.

L'ordre du jour était conçu en ces termes laconiques :
« Quelle somme d'argent convient-il d'envoyer aux populations de Toulon et de Marseille ? »

Le président de la République a pris le premier la parole :
« Vous savez, mes enfants, a-t-il dit, que nos célébrités médicales préconisent l'emploi du cuivre dans le traitement du choléra. Ainsi donc, pas d'argent, mais du cuivre. Voici six sous. »

D'un geste plein de noblesse, le généreux vieillard a jeté sur la table du conseil trois décimes.

Puis se ravisant :
« Au fait, si le choléra venait à Paris?... Ce cuivre-là pourrait m'être utile. »

Et reprenant les décimes :
« Mes enfants, la séance est levée. »

Le même journal dédie à M. Grévy les vers du *Fouquier de Regnard*, avec cette variante :

Tu peux me faire peur, oh ! fortune ennemie ;
Mais me faire payer, parbleu ! je t'en défie.

La *Gazette de France* peut être, comme la fortune elle-même, mise au défi de toucher le cœur de M. Grévy, de tirer de ce président de la République, qui touche 100.000 fr. par mois, un liard pour les victimes du choléra.

Enfin le *Gaulois* fait les très justes réflexions suivantes :
La vie n'est pas précisément gaie, en France, à l'heure qu'il est. Elle n'est gaie ni pour ceux qui aiment leur pays, ni pour ceux qui pensent, ni pour ceux qui ne pensent pas, ni pour ceux qui travaillent, ni pour ceux qui ne travaillent pas, ni pour ceux qui possèdent, ni pour ceux qui ne possèdent pas.

Il n'y a guère, en réalité, qu'un citoyen parfaitement heureux parmi nous. C'est le bon vieillard de l'Elysée. Celui-là ne dit rien, se fiche de tout, se moque du choléra, de la révélation, des sucres, de la loi sur l'armée, du Sénat, de la Chambre, des ministres, des ouvriers de Marseille, de la ligue des Patriotes, des bataillons scolaires, de la Fête nationale, de l'Académie de médecine, de tout le tremblement. Il est bien au frais dans son palais, empochant ses petites rentes, touchant ses petits loyers, faisant sauter sa petite fille sur ses genoux et content du petit sort que la petite France a fait à un petit avocat comme lui.

Le gérant, A. GINDRE.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, petite rue de Cuire, 10.

PRIME A NOS ABONNÉS

LES BIENFAITS DE L'EMPIRE

Histoire populaire du règne de
NAPOLEON III

NOUVELLE ÉDITION

Suivant convention et afin de propager cette intéressante brochure, nos abonnés et lecteurs qui en feront la demande la recevront franco, aux conditions suivantes :

1 exemplaire	0 fr. 30	12 exemplaires	3 fr. 25
2 —	0 55	50 —	11 —
3 —	0 85	100 —	20 —

Adresser les demandes en timbres de 15 centimes ou mandats-postes aux bureaux du Journal, 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, et à M. A. BRADIER, rue Bréa, 11, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

EN VENTE

à l'agence gén. de publicité V. FOURNIER
14, rue Confort, LYON
Et à ses succursales de St-Etienne
et de Grenoble

BILLET DE LOTERIE

de l'UNION CENTRALE des
ARTS DÉCORATIFS
538 LOTS

formant DEUX MILLIONS de francs
payables en espèces

Gros Lot : 500,000 fr.

1 lot de . . .	Fr. 300,000
4 lots de . . .	100,000
4 — de . . .	50,000
8 — de . . .	25,000
20 — de . . .	10,000
100 — de . . .	1,000
400 — de . . .	500

Les fonds seront déposés à la Banque de France.

Tirage définitif, 31 JUILLET prochain
Prix du billet : UN franc.

NOTA. — Pour les demandes de un jusqu'à trois billets, le prix est de 1 fr. 25 l'un (envoi franco). Au-dessus de ce nombre, 1 fr. le billet, port en plus, soit 30 cent. jusqu'à six, 45 cent. jusqu'à neuf, 60 cent. jusqu'à 12 billets, etc.

Remise importante sur la vente en gros
Nota. — Désigner le nombre de Billets demandés pour chaque Loterie.

CHARBON

de bois dur
Sans poussière ni fumeroirs.
J.-M. Lestra à la Chambre (Savoie)



GRAINS DE BAREZIA

pour détruire les
RATS
14, rue d'Algérie, ph. drog. épia.

Exiger un rat sur la boîte

ON DEMANDE pour l'étranger des ouvriers pour métier à dentelle
Pushur. Adresser offres sous initiales M. S. Z. Agence Havas, Bruxelles.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol
d'Anglais et Latin
Traduction et Baccalauréat

PIANO ET DESSIN
31, rue Centrale, 31.

V. DUPRE

Fabricant d'Abats-jour
en stores et tissus bois

Réparations en tous genres
Prix modérés

33, COURS VITTON, 33
LYON-BROTTEAUX

L'ABEILLE

Cie D'ASSURANCES
à Primes fixes

CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856
CAPITAL : 8 MILLIONS
Réserves : 2 MILLIONS

Depuis sa création, elle a payé à environ 141.000 propriétaires et cultivateurs plus de 33 millions, montant intégral des pertes constatées.

Pour tous renseignements, ainsi que pour traiter, s'adresser, à Lyon, à MM. TRIBOLLET et MOUTON, place de la République, 43, ou aux Agents cantonaux.

MAISON DE SANTÉ

du D^r Courjon, à Meyzieu (près Lyon)
Cabinet à Lyon, r. de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 h.
Maladies nerveuses, paralysies, affections chroniques.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau



DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dans le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, MEDECIN SPECIALISTE
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Étude de M^r BONAMY, avoué à Nantes.

ADJUDICATION
en deux lots sur baisse de mise à prix le 28 juillet 1884, à une heure en l'Étude de M^r GRIZOLLE, notaire à Nantes, de

DEUX RAFFINERIES
de sucre provenant de la faillite de la Société anonyme des anciennes raffineries Etienne et Cézard.

1^{er} lot : RAFFINERIE DES PONTS à Nantes, avec privilèges des turbines Weinrich, mise à prix : 650.000 fr.

2^e lot : RAFFINERIE DE CHAOTENAY, avec privilège des turbines Weinrich et Langen, mise à prix : 350.000 fr.

MANUFACTURE DE SACS
ANCIENNE MAISON
PASSOT ET BERTRAND

C^{de} PASSOT
Lyon, 1, rue Longue et quai de la Pêcherie, 12

SACS pour blé, farine, chaux, plâtre, ciment, sel, charbon, engrais, etc. Toiles imperméables à la glu et galvanisées pour bâches, tendues de bateaux. Prêlards et couvertures de chevaux.

Spécialités de tentes et stores pour magasins.

DEMANDEZ PARTOUT
L'ALCOOL

DE
MENTHE SUISSE

C'est le meilleur et le moins cher.

DÉVÉNEMENTS
Transport par voie de terre
TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE
CHARLET & ROY
44, rue Saint-Jean, 44
LYON
La Maison répond des avaries.

ABONNEMENT SANS FRAIS

à tous les Journaux
A L'AGENCE
V. FOURNIER
Lyon. - rue Confort, 14. - Lyon.

PASTILLES

du
Docteur SOLENNE

au thymate de soude
Infaillibles contre les affections de la bouche, de la gorge et du larynx, telles que : laryngite, gingivite, aphtes, déchaussement des gencives, angines, esquinancie, etc.

Prepared and sold by D^r Solenne
London

PRIX DE LA BOITE : 3 FR.

Dépôt général : Pharmacie Moderne de Lyon, rue Sainte-Catherine, 5, et Pharmacie des Négociants, rue de l'Hôtel-de-Ville, 47, et principales pharmacies.

Envoi contre timbres-poste.

ARMES DE CHASSE

ET DE TIR
FABRIQUE ET REPARATION
FOURNITURE et ÉCHANGE
Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER
20, Rue d'Algérie, 20
LYON

BÉCET

ROSIERISTE
À RIVES (Isère)

300 variétés de Rosiers premier choix.

Les 10, 4 fr. ; les 100, 35 fr.

Les mêmes en mélange :

Les 10, 3 fr. ; les 100, 25 fr.

le 1000, 200 fr.

La Régisse

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'estomac et facilite la Digestion

75 c. dans toutes les Pharmacies

MODES

M^{lles} L'HENRY Sœurs

Rue Simon-Maupin, 8,

PRÈS BELLECOUR

LYON

Fleurs, Plumes, Nouveautés de Paris.

VINS DE CHAMPAGNE

La J. CHAMPION et C^{ie}

A REIMS, désire entrer en relation avec un négociant, auquel elle donnerait le monopole de la vente de ses vins, ou avec un agent ayant les meilleures références. Ecrire directement à MM. J. CHAMPION et C^{ie} à Reims.

LA BIENFAISANTE

PONT-DE-NEVRAC

Affections du tube digestif, dyspepsie, engorgement du foie et calculs biliaires.

PROPRIÉTAIRE : J. TAVERNIER

Aubenas (Ardèche)

Dépôtaires à Lyon :

F. Monvenoux, rue Grenette, 25.

E. Mauguin, place des Célestins, 5.

C^{ie} de Vichy, rue de la République, 1.

MAISON F. JANIN

8, rue Lafont, LYON.

Musique Française et étrangère,

CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lecture musicale à des conditions très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos des meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS

pour églises et salons

Vente et location à des prix très modérés.

AU CHINOIS

PAPIERS PEINTS

Soldes exceptionnels, défiant toute concurrence, 50 p. 100 de rabais, depuis 15 cent. le rouleau.

Rue Centrale, 11

entre l'église St-Nizier et le r. Dubois

LE THÉ DES ALPES

est au premier rang des purgatifs populaires. Son goût agréable, son action sûre, exempte de tout malaise, lui ont valu une réputation universelle dans la France, où son usage est général. Recommandé au PRINTEMPS contre BILE, HUMIDITÉ, GLAIRES, etc.

Exiger la signature RECH.

Eau Minérale

LA BIENFAISANTE

PONT-DE-NEVRAC

Affections du tube digestif, dyspepsie, engorgement du foie et calculs biliaires.

PROPRIÉTAIRE : J. TAVERNIER

Aubenas (Ardèche)

Dépôtaires à Lyon :

F. Monvenoux, rue Grenette, 25.

E. Mauguin, place des Célestins, 5.

C^{ie} de Vichy, rue de la République, 1.